

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe de la Coopération et du groupe des Non-Inscrits

Le 24 septembre dernier, notre Assemblée a été saisie par le Premier Ministre au sujet des « métiers en tension ».

Lorsque la crise sanitaire liée à la Covid-19 s'est muée en crise économique en mars 2020, une réponse urgente a dû être trouvée afin de préserver notre économie.

Le gouvernement a dès lors déployé des dispositifs comme les prêts garantis par l'Etat, le fonds de solidarité, l'activité partielle ou les reports de charges.

A ce jour, il semble que ces mesures aient permis d'amortir un choc qui, en leur absence, aurait été bien plus dévastateur, notamment en termes de faillites d'entreprises et de destruction d'emplois.

En juillet 2020, le Président de la République Emmanuel Macron, a annoncé vouloir consacrer 100 milliards d'euros à la « relance » en encourageant des projets transformateurs à même d'améliorer notre compétitivité, de renforcer notre cohésion sociale et territoriale et de répondre efficacement aux enjeux climatiques.

Après plus d'un an de conduite de feuilles de route territorialisées et pour donner suite à la saisine de notre Assemblée de janvier 2021 par le Premier ministre Jean Castex, il est temps de faire un bilan sur les déclinaisons Outre-mer.

Nous avons tous affirmé à l'époque notre souhait que ces déclinaisons ne soient pas de nature conjoncturelle mais bien structurelle, tant les éléments de diagnostic confirmaient des écarts de développement et des écarts d'accès aux droits fondamentaux majeurs subsistant avec l'Hexagone et au sein même des territoires.

Nous avons pour cela appelé à une réelle territorialisation via des plans de relance dotés chacun de budgets dédiés et servant de déclencheurs à de véritables transformations économiques, sociales et environnementales.

Qu'en est-il donc à l'heure actuelle ?

Si 1,9 milliard d'euros sont bien consacrés au Plan de relance dans les Outre-mer, force est de constater que malgré une part de réussites, une marge de progrès reste à investir en matière de prise en compte des spécificités de chaque territoire.

Et nous tenons à mettre plus particulièrement l'accent sur les points suivants :

La délégation aux Outre-mer (DOM) souligne que les élus locaux, représentants des chambres consulaires ainsi que la société civile ne sont pas suffisamment associés aux plans territoriaux.

Nous soutenons la Préconisation 1 qui demande la tenue de « Conférences d'évaluation » pour réaliser des points d'étapes réguliers réunissant l'ensemble des acteurs afin d'identifier et de lever les blocages potentiels.

La DOM ajoute que les particularités des territoires ultramarins sont insuffisamment prises en compte dans les critères d'éligibilité des appels à projets nationaux.

Nous soutenons la Préconisation 2 qui demande une généralisation des enveloppes dédiées aux Outre-mer pour répondre efficacement aux besoins locaux.

La DOM invite par ailleurs à une meilleure prise en compte des projets mis en place par les acteurs locaux, notamment ceux de l'économie sociale et solidaire qui sont au plus près des réalités et donc des difficultés et opportunités du terrain.

Nous soutenons la Préconisation 3 qui exhorte l'Etat et les collectivités territoriales à soutenir financièrement les expérimentations qui se déroulent au sein des territoires.

La DOM met l'accent sur un manque d'investissement en matière de recherche et de formation, domaines qui doivent être pleinement investis et soutenus au regard des potentiels multiples de ces territoires et de leurs populations.

Nous soutenons la Préconisation 4 qui demande la mise en place d'une politique de filière d'excellence pour chaque territoire avec des infrastructures adaptées.

La DOM alerte sur une nécessité de mieux coordonner les ressources d'ingénierie pour permettre la bonne réalisation des projets.

Nous soutenons la Préconisation 5 qui vise à la désignation d'un coordonnateur par territoire qui ferait le lien entre les différents opérateurs, les financeurs et les décideurs publics.

Enfin, la DOM a identifié les difficultés rencontrées par certaines entreprises à respecter le calendrier de remboursement des prêts garantis par l'Etat.

Nous soutenons la Préconisation 11 qui invite l'Etat et les décideurs locaux à renforcer les dispositifs de soutien et d'accompagnement à l'endroit de ces entreprises sur la base d'engagements en matière d'emploi.

Nous espérons que ces Préconisations qui sont l'émanation de l'expression des besoins de nos compatriotes ultramarins seront suivies des meilleurs effets.

Nos Outre-mer sont plus que jamais des laboratoires de la résilience face aux grandes transitions, qu'elles soient démographiques, écologiques, numériques ou sociétales.

Nos collectivités ultramarines sont des partenaires nécessaires pour répondre efficacement aux velléités réformatrices et transformatrices du « Plan France Relance ».

Les groupes de la Coopération et des Non-inscrits ont voté favorablement l'avis de suite.